

logement de toute l'armée active, soit en réquisitionnant les immeubles commerciaux pouvant s'y adapter, soit en construisant des baraques de temps de guerre. Il fut décidé d'utiliser les immeubles existant partout où la chose serait possible et de ne construire des baraquements que dans les endroits où il n'existait aucun autre immeuble disponible. La réfection des immeubles existants fut commencée très peu de temps après les débuts de la mobilisation et fut poussée aussi rapidement qu'on pouvait se procurer les locaux. Vers la fin de novembre, tous les baraquements étaient terminés et occupés par les troupes. L'espace a été réparti assez généreusement et tout a été fait pour assurer le confort aux soldats et protéger leur santé.

Pour maintenir les unités de l'armée active canadienne sur un pied de guerre, il est nécessaire d'assurer un flot continu de renforts pour combler les vides qui peuvent se produire tant outre-mer qu'au pays. Afin que ces renforts puissent subir leur entraînement, il faut faire une estimation de la déperdition sur une longue période basée sur les statistiques accumulées dans le passé et ajustées, autant qu'on peut les prévoir, aux conditions de la présente guerre. Les renforts de l'armée active sont assurés au moyen de dépôts et de centres d'entraînement. Les hommes sont enrôlés au dépôt et ensuite envoyés au centre d'entraînement du district de mobilisation de l'unité. Des unités d'entraînement ont été établies pour les armes diverses dans plusieurs centres du pays.

Le 21 mai, le Gouvernement autorisa la mobilisation d'une division additionnelle pour le service canadien et d'outre-mer, selon le besoin; peu de temps après la mobilisation d'une autre division fut autorisée. Comme dans le cas des premières divisions, l'organisation de ces divisions additionnelles fut basée sur les unités existantes de la milice et leur composition surveillée le plus étroitement possible, afin de donner à chaque partie du Canada une représentation proportionnelle basée sur sa population.

En mai, le Gouvernement autorisa aussi la formation de treize compagnies de gardes nationaux composées entièrement de vétérans de la guerre de 1914-18 et devant être stationnées à divers endroits au Canada pour la défense du pays selon les besoins de l'heure. Cette autorisation fut suivie de près par une autre établissant des compagnies de réserve de la Garde Nationale des Vétérans, ces compagnies devant être recrutées au besoin dans diverses parties du Canada et attachées aux unités de la milice pour ce qui est de l'entraînement et l'administration.

Le 18 juin, le Gouvernement recourut à de nouvelles mesures de défense territoriale: toutes les unités d'infanterie de la milice furent autorisées à faire du recrutement là où la chose serait possible, jusqu'à ce que leurs cadres fussent complets, en tenant compte toutefois des dimensions des arsenaux et des facilités d'entraînement disponibles. L'organisation du travail relativement à la production de véhicules à traction mécanique de genres spéciaux a été poussée énergiquement et des commandes considérables, représentant plus de 10,000 de ces véhicules, ont été données pour les besoins de l'armée active. De ce total, 7,500 étaient des véhicules d'un type spécial qui nécessitèrent un volume considérable de spécifications et dessins de la part des manufacturiers.

Le 19 juin, le Parlement adopta un projet de loi autorisant la conscription des effectifs en hommes pour service au Canada et des ressources matérielles du Canada pour assurer la poursuite de la guerre.

De bonne heure en juillet, le Gouvernement autorisa encore la formation d'un Corps Canadien de Forestiers. Ce corps est destiné à fournir au Gouvernement britannique des compagnies composées d'hommes expérimentés pour l'aider dans